



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Bail emphytéotique au profit de l'Association ouvrière des Compagnons du devoir du Tour de France

Rapport n° CP/2011/349

Service gestionnaire :

Service stratégie immobilière

Résumé :

Il est proposé de consentir un nouveau bail emphytéotique de 25 ans à l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France au titre du bâtiment propriété du Département rue de Wasselonne à STRASBOURG.

Depuis 1949, l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France occupe l'ensemble immobilier propriété du Département situé 2, rue de Wasselonne à STRASBOURG et qui comprend un bâtiment d'environ 7 000 m² utiles sur un terrain de 45 ares.

Le bail en vigueur depuis 1986 expire le 9 juin prochain et l'Association demande à bénéficier d'un nouveau bail pour pouvoir continuer à exercer son activité de formation professionnelle et de transmission du savoir-faire dans les métiers.

Le projet de bail annexé au présent rapport prévoit la location sur une durée de 25 ans soit jusqu'en 2036, moyennant une redevance annuelle de 100 €, à charge pour l'Association de maintenir le bâtiment en bon état de réparations de toute nature, grosses ou menues. Les éventuelles améliorations reviendront au propriétaire en fin de bail sans indemnité pour le locataire.

Le bail, passé en la forme administrative, sera authentifié par mes soins en application de l'article L1311-14 du code général des collectivités territoriales et fera l'objet d'une inscription au livre foncier.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

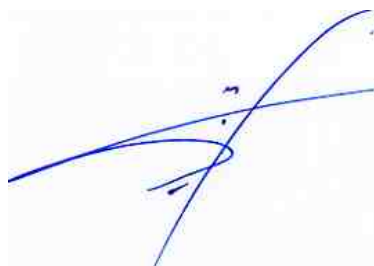
- décide d'approuver le bail emphytéotique d'une durée de vingt-cinq ans à conclure avec l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France concernant l'ensemble immobilier sis 2, rue de Wasselonne à STRASBOURG, moyennant une redevance annuelle de 100 €

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer le bail correspondant.

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL